

**Séance du :** 29 février 2024

n° 06/2024

**L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février à 18 heures.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 21 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de M. HEBRARD Gilbert.

Mme Virginie MIR est désignée comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

Sophie ADROIT, Judith ARDON, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Patricia MALMAISON, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Virginie MIR, Florence SIORAT, Estelle VILESPY.

Brice ASENSIO, Serge BARTHES, Robert BATIGNE, Pierre BODIN, Jean-Pierre BOMBAIL, Guy BONDOUY, Christian CESSSES, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Gilbert HEBRARD, Laurent HOURQUET, Philippe GREFFIER, Christian LAGENTE, Jean LAGOUTTE, Christian MAZAS, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Daniel RUFFAT, Alain SCHMIDT, John STEIMER, Rémy ZANATTA.

**Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :**

Philippe HEDIN.

En exercice : 63  
Présents : 34

**Avaient donné pouvoir :**

Lison GLEYESSES à Gilbert HEBRARD, Serge CAZENAVE à Estelle VILESPY, Jean-Luc GOUXETTE à Jean-Marie PETIT, Christian CAMINADE à Sophie ADROIT, Valérie GRAFEUILLE ROUDET à Christine BIGNON.

Nombre de voix : 39

**Excusés :**

Reine EXPERT, Evelyne CESSSES, Lison GLEYESSES, Valérie GRAFEUILLE ROUDET, Marie-France LOISEL, Nathalie NACCACHE, Charlotte TOUSSAINT JOUYS.

Pascal ASSEMAT, Philippe BARBASTE, Christian CAMINADE, Serge CAZENAVE, Jean-Luc GOUXETTE, Serge KONDRYSZYN, Roger PEDRERO.

## **Objet : DOB 2024 du PETR du Pays Lauragais et ses budgets annexes**

Monsieur le Président rappelle que dans les communes de 3 500 habitants et plus et dans les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (article L.5211-36 du CGCT), le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires. Son organisation constitue une formalité substantielle dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité. Il ne donne pas lieu à un vote mais fait l'objet d'une délibération spécifique.

Monsieur le Président présente en premier lieu le contexte d'évolution du PETR, les principales masses financières et enfin, les orientations du budget primitif 2024.

Il indique que ces éléments ont été travaillés par la Commission « Finances » réunie le 29 janvier 2024 sous la présidence de François Demangeot, rapporteur du Budget, débattues en Bureau le 8 février et adoptées à l'unanimité.

### **LE CONTEXTE TERRITORIAL**

Depuis 2015, le PETR du Pays Lauragais est un territoire de projets de 1920 km<sup>2</sup>, regroupant 4 communautés de communes soit 167 communes dans un objectif de coordination territoriale, mutualisation des coûts et d'optimisation des politiques publiques.

Le PETR porte à la fois le projet de territoire du Pays Lauragais, la stratégie du Gal des terroirs du Lauragais avec son programme LEADER, la mise en œuvre du SCOT, la coordination du Plan Climat Air Energie Territorial et sa mise en œuvre dans le cadre du programme d'actions qui lui a été confié par ses communautés de communes membres.

Le PETR est ainsi devenu le lieu de conventionnement ou de contractualisation privilégié des partenaires institutionnels : Ademe, Etat, Région, Départements.

Le PETR voit sa population totale, en constante augmentation, portée à 110 477 habitants (INSEE RGP paru au 1er janvier 2024).

### **Retour sur l'année 2023 :**

Les élus accompagnés par l'équipe technique ont œuvré pour poursuivre la mise en œuvre du projet de territoire en cours depuis 2015, en complémentarité et selon les besoins émis par ses 4 communautés de communes membres.

Sur le volet contractualisation, le PETR a notamment :

- procédé à la signature du CTO 2022-2028,
- poursuivi la préparation de la convention Leader sur le nouveau programme,
- élaboré des PPI en partenariat avec les communautés de communes en s'appuyant de l'outil Qpilote en cours de paramétrage,
- participé à l'élaboration des avenants aux contrats bourg-centre et à leur signature,
- travaillé au bilan de la CGEAC 2020-2022 prolongée en 2023
- préparé la nouvelle CGEAC 2024-2026.

Par ailleurs, sur le plan de la transition écologique, le PETR a été lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt porté par l'Ademe et les agences de l'eau pour être accompagné dans la définition d'une stratégie d'adaptation au changement climatique, servant à la fois dans le cadre de la révision du SCOT mais également de manière transversale au projet de territoire.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

*Siège :* Mairie d'Avignonet Lauragais

*Siège Administratif :* 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. 04.38.41.11.11

Courriel : [contact@payslauragais.com](mailto:contact@payslauragais.com)



La fin de l'année a permis d'affiner la réflexion en faveur de la transformation du SCOT en SCOT valant plan climat, mais également l'évolution du poste de maîtrise de l'énergie (ex CEP).

L'on peut également citer de nombreuses autres actions menées qui ont mobilisé l'ensemble des élus et toute l'équipe technique dont notamment :

- La révision du SCOT, l'évaluation du SCOT en cours, le suivi des études externalisées
- L'appui aux communes et communautés de communes pour leurs documents d'urbanisme,
- Poursuite de l'expérimentation sur la mobilité (Vélos à Assistance Electrique), évolution du modèle en 2024
- La poursuite de l'accompagnement des porteurs de projets, des parcours de rayonnement culturels, réalisation de podcast et vidéo artistes made in lauragais
- La poursuite de l'étude moulin, et de l'animation du réseau des moulins
- La participation active des élus et techniciens aux travaux des structures supra-territoriales officielles ou informelles, aux rencontres TEPOS ou des SCOT par exemple. Un travail de fond en matière de dynamique territoriale, indispensable mais pas toujours visible, ...

Plus globalement, l'on peut noter un renforcement de l'articulation PETR/Communautés de communes membres avec une animation régulière de la conférence des présidents et du réseau des DGS en parallèle.

Enfin, l'équipe du PETR a réintégré son siège administratif à Montferrand en avril 2022. L'année 2023 a permis de mettre en avant quelques dysfonctionnements et de procéder aux ajustements nécessaires.

#### Cette année 2024 s'inscrit dans la continuité des missions engagées depuis 2015 :

- L'élaboration de la révision n°2 du SCOT et sa transformation en SCOT valant PCAET, avec l'appui de Haute-Garonne Ingénierie, le suivi des bureaux d'études en charge des pièces externalisées, la mise en œuvre et le suivi du SCOT opposable, le développement du rôle de conseil à nos Communes et communautés de communes en matière d'urbanisme, garanti par une commission de travail dédiée.

- la coordination du Plan Climat à l'échelle du PETR et la mise en œuvre du plan d'actions à l'échelle du Pays animées par la commission de travail transition énergétique, avec notamment la coordination des chartes de maîtrise et développement des ENR en cours sur chacune des 4 communautés de communes, la mise en place du nouveau service de maîtrise de l'énergie, la définition de la stratégie d'adaptation au changement climatique dans le cadre de l'AMI Ademe/agences de l'eau. L'expérimentation sur la mobilité alternative a vocation à être portée en 2024 par les communes relais ayant candidaté à l'AMI.

- L'animation des commissions de travail et du Conseil de Développement s'inscrivant dans une démarche transversale :

#### ➤ **Culture :**

- La mise en œuvre et le suivi du projet culturel ;
- L'animation de la Convention de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (CGEAC 2024-2026) en élargissant le nombre de partenaires signataires,
- Le suivi et l'animation de la plateforme culturelle,
- La mise en œuvre des 2 projets de « parcours de rayonnement culturel » ;

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. 04.70.40.10.10

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-031-200050938-20240229-06\_2024\_BIS

➤ **Tourisme :**

➤ L'animation du réseau des Offices de Tourisme permettant de co-construire des actions et opérations de promotion du territoire Lauragais autour de 4 axes (Valorisation du patrimoine ; développement d'un tourisme de loisir de pleine nature éco-responsable ; alimentation, circuits-courts ; développement de la thématique du canal du Midi et de ses sources)

➤ La mise en place et suivi d'évènements (Eductour, Canalathlon),

➤ Le suivi de l'opération bistrots de pays (suivi du renouvellement des audits, organisation des randos-bistrots, suivi des actions de communication),

➤ La coordination et animation du réseau des Moulins (charte de réseau, charte graphique, suivi du reportage photo),

➤ L'édition de la carte touristique mutualisée,

➤ La diffusion de la nouvelle édition des carnets gourmands

➤ **Communication :** actions réalisées majoritairement en interne, permettant efficacité et coûts réduits. Sur 2024, un gros travail est à prévoir pour L'actualisation du site internet avec le suivi du bureau d'études qui sera mandaté.

➤ **Codev :** poursuite des travaux essentiellement autour de 4 groupes de travail (Culture et Forum Culturel, Apéros de Pays, Mémoires climatiques lauragaises, Concertation du SCoT)

La participation active aux travaux des structures supra-territoriales (Conférence des SCOT, ateliers SRADDET, Interscot, Assemblée des Territoires d'Occitanie, ANPP, FédéSCOT, Leader France, TEPOS...), le portage des Contractualisations avec l'Etat (CRTE sur une partie du PETR), la Région (CTO et ses dispositifs Bourgs centres) et l'Europe (GAL Leader et FEDER), l'animation des instances de gouvernances dédiées et l'élaboration des maquettes financières.

**L'APPUI DES PARTENAIRES**

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, partenaire historique du PETR, est sollicité cette année encore pour un soutien financier au fonctionnement de la structure de 50 000€ (sous réserve de vote de son instance décisionnelle), en plus de l'appui technique au territoire notamment dans le cadre la révision n°2 du SCOT et l'évaluation du SCOT en cours.

De même, la Région Occitanie accompagne également l'ingénierie du PETR en apportant une subvention de 55 000€ (sous réserve de vote de son instance décisionnelle).

En complément, les financements liés au programme Leader de l'ordre de 113 000 € interviendront principalement sur les volets Tourisme, Culture, et transition énergétique.

Sur le volet Culture, la DRAC contribue à hauteur de 20 000€ au projet d'éducation artistique et culturel du PETR.

Sur le Volet transition énergétique, le soutien financier du Fonds vert a été sollicité à hauteur de 100 000€. Des échanges techniques sont en cours pour s'assurer des dépenses éligibles. Un postulat d'une enveloppe de 40 000€ paraît raisonnable pour inscription au budget.

Le poste de conseiller en maîtrise de l'énergie sera financé, pour 85% de son temps de travail, par la facturation des prestations réalisées pour le compte des communes adhérentes, via une convention sur la base d'un cout jour de 200 €. Les recettes estimatives s'élèvent à environ

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.01.60.36.54

Courriel : contact@payslauragais.com



29000€ (pour 35 prestations de 4 jours à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024, et une recette de 900 € correspondante à la 1<sup>ere</sup> année d'intermédiaire d'agrégateur des CEE).

### LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### *Recettes*

- Subvention d'ingénierie LEADER : 113 000€
- Subvention d'ingénierie Département de la Haute-Garonne : 50 000 € + 2 000 € sollicités pour le canalathlon
- Subvention d'ingénierie de la Région Occitanie : 55 000 € + 5 000 € sollicités pour le canalathlon
- Participation au service de Conseil en maîtrise de l'énergie à la charge unique des communes bénéficiaires , incluant la part de CEE : 29 000 €
- Fonds vert : 40 000€
- DRAC : 20 000€
- Contribution des CC membres (base 2023 à 3.35€) : 371 098 €
- Transfert masse salariale sur budget annexe GAL : 115 000€

##### *Dépenses*

#### ▪ Charges de personnel

- L'équipe technique du PETR / GAL est stabilisée autour de 11 agents en moyenne depuis 2018 :
  - Poste de Direction, Assistante de direction (comptabilité, budget, ressources humaines..), Chef de projet GAL et contractualisations, chargés de missions développement territorial (urbanisme et aménagement, transition énergétique , Conseiller en maîtrise de l'énergie, culture et patrimoine, tourisme et communication), gestionnaires GAL, agent d'entretien.

Sont inclus notamment :

- Une animation du codev pilotée par la chargée de mission transition écologique mais assurée par tous les développeurs
- Recrutement pour remplacement d'un agent en congé de maternité sur 6 mois (pris en charge en partie par la sécu et l'assurance statutaire) + un stagiaire pour le canalathlon
- Renouvellement poste de gestion administrative (0,5 ETP gestion interne et 0,5 ETP gestionnaire GAL)
- L'ingénierie nécessaire à la poursuite de la mission de maîtrise de l'énergie
- Inclus évolutions de carrières, RIFSEEP, indemnités de fin de contrat, avancement point d'indice, prime pouvoir d'achat

Le dispositif d'ingénierie mutualisée représente 9,8 ETP sur l'année 2024 avec une équipe resserrée et pluridisciplinaire.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. 04.00.00.00.00

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-031-200050938-20240229-06\_2024\_BIS

L'enveloppe de la charge de personnel correspondante est estimée à 525 000€

- Charges à caractère général, frais de structure (abonnements, cotisations, déplacements, formation/séminaire, entretien, frais structurels ...) : 80 000€.
- Volet aménagement / SCOT : 14 000 € : Frais principalement liés à du fonctionnement : révision 2 du SCOT et évolution vers SCOT valant PCAET (suivi marchés, animation ateliers concertations dont play zan, réunions publiques...) et conseil aux communes et Communautés de communes dans le cadre de l'évolution de leurs documents d'urbanisme. Les principales dépenses sont inscrites en section d'investissement.
- Volet transition énergétique / PCAET : 53 000 € : accompagnement à la mise en place d'une stratégie d'adaptation au changement climatique (prestation extérieure), intégration du PCAET dans le SCOT, préparation de l'actualisation SCOT sur le volet ENR (coordination des chartes des communautés de communes), voyage d'étude, trajectoire, appui des EPCI et transformation mission maîtrise de l'énergie, évolution du projet d'expérimentation des mobilités alternatives ; bilan à mi-parcours du PCAET..
- Volet Culture et patrimoine : 26 000 € (Budget réalisé sur propositions budgétaires de la commission culture) : animation CGEAC, suivi et animation du Parcours de rayonnement culturel 2024, animation commission et plateforme culturelle, ...
- Volet Tourisme : 35 000 € (Budget réalisé sur propositions budgétaires de la commission tourisme : Canalathlon, carte touristique, animation du collectif des moulins, réseau des Bistrots de Pays, animation du réseau des OTI et de la commission et actions associées...
- Actions de communication : dépenses d'impressions essentiellement (incluses dans les dépenses des thématiques concernées), suivi de l'actualisation du site internet
- Actions du Conseil de Développement : 500€ (frais de déplacement et adhésion au Codev d'Occitanie)

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### *Recettes*

- Travaux : Subventions (R.A.R.) : 98 500 €
- Subvention Leader et Région sur le projet d'incitation à la mobilité alternative (prêt de VAE) porté par la commission transition énergétique et co construit avec les EPCI (R.A.R.) : 22 000 €
- DGD SCOT : 20 000€
- FCTVA : 61 675 €

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04.00.00.00.00

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-031-200050938-20240229-06\_2024\_BIS

## Dépenses

- SCOT – révision n°2 / valant PCAET : externalisation des études environnementales et DAACL : 118 000€
- Supports tourisme (charte graphite moulin et reportage photo)) : 5 000€
- Travaux, ajustements du siège administratif : 5 000€
- Autres investissements :
  - o Divers investissements (standard, mobilier bureaux, ordinateurs, logiciels...): 2 000 €
  - o Remboursement capital prêts : 23 000 €
  - o Remboursement court terme : 175 000€

A noter, des propositions de réductions budgétaires ont déjà été incluses dans ce document par rapport aux plans de financement estimatifs réalisés par les commissions thématiques du PETR.

Il s'agit notamment du support web culture (7 500€), des dépenses liées à la réalisation de supports de communication SCOT qui ne se feront pas sur cette année, des dépenses en lien avec le projet expérimental des VAE qui incomberont aux communes relais, de prestations d'intervenants pour des ateliers de sensibilisation au changement climatiques (l'animation interne est privilégiée), de l'actualisation du site internet dont les dépenses sont reportées à 2025.

D'autres font l'objet d'échanges au moment de la rédaction de cette note, en particulier sur le volet tourisme et patrimoine.

Selon ces orientations budgétaires, le budget du PETR n'est pas équilibré et fera l'objet de réflexions au sein de la commission finances en prévision du vote du budget en comité syndical.

Les subventions des partenaires sur lesquelles le PETR s'appuie depuis plusieurs années sont en diminution, et de plus en plus incertaines.

Pour information, à ce jour, le montant des subventions en attente est estimé à 846 770 € (644 607 € sur le budget principal et 202 163 € sur le budget annexe) justifiant ainsi le renouvellement de la ligne de trésorerie lors du précédent comité syndical.

Après débats au sein de la commission finances et du Bureau du PETR, les élus proposent pour 2024, de poursuivre la dynamique d'une légère augmentation régulière basée sur l'inflation. Le montant de la cotisation s'élèverait alors à 3,45€/habitant (soit une augmentation proposée par la commission finances et validée par le Bureau de 0.10€/habitant représentant 11 047 € de recettes pour le PETR).

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. 04. 70. 04. 04. 04

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

Le 18/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-031-200050938-20240229-06\_2024\_BIS

## LE BUDGET ANNEXE DU GAL DES TERROIRS DU LAURAGAIS

Le budget annexe du GAL des Terroirs du Lauragais s'équilibre autour de 128 000€ (Dépenses et recettes réelles) permettant une stabilité des contributions des communautés de communes.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### *Recettes*

- Subvention LEADER : 100 500 €
- Participation des communautés de communes : 27 620 €

#### *Dépenses*

- Versement au budget primitif PETR l'équivalent masse salariale : 115 000 €
- Frais de déplacements : 4 000 €
- Frais de structure (Fournitures, téléphone, affranchissements...) : 6 850 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### *Recettes*

Pas de recette

#### *Dépenses*

- Achat ordinateur : 2 000 €

## LE BUDGET ANNEXE DE LA TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE

Le nouveau siège administratif est équipé de 23 panneaux solaires permettant une auto consommation et une revente de l'électricité. Un contrat de rachat sur 20 ans a été passé avec EDF. Il couvre la période du 19/07/2022 au 18/07/2042.

La consommation rachetée est prévue au tarif subventionné (10c€/kWh), avec un plafond de 1 600 heures soit :  $1600 \times 8.4 = 13\,440$  kWh. Au-delà de ce plafond de 1 600 heures, le prix de rachat est de 5 c€/kWh.

La facturation que nous faisons à EDF pour la vente des kWh que nous injectons sur le réseau, se fait annuellement. Pour information, le gain de la première année a été de 1 036.50€.

Le budget annexe de la toiture photovoltaïque porte sur l'électricité produite non autoconsommée et revendue.

Le budget :

Recettes = revente électricité = 1 500 €

Dépenses = 1 500 € (Equilibre du BP)

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. 04. 70. 04. 70. 04

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-031-200050938-20240229-06\_2024\_BIS

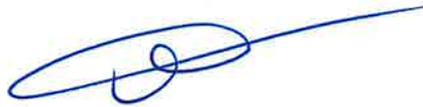
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité syndical à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires,
- **PREND ACTE** de l'existence du Rapport d'Orientations Budgétaires sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires,

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Fait à Avignonet Lauragais, le 29 février 2024.

**Le Président,**



**Gilbert HEBRARD**

*Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.*

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.00.00.00

Courriel : [contact@payslauragais.com](mailto:contact@payslauragais.com)

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 18/03/2024**

Application agréée E-legalite.com